



Politiques institutionnelles

---

## Agenda environnemental

---

Direction de la Transformation  
2018 – Mise à jour Novembre 2021



<b>Propos préliminaire</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Périmètre</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Contexte</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Principe et engagement de cette politique</b> .....	<b>4</b>
3.1 Principe : Ne pas nuire .....	4
3.2 Engagement : Réduire l’empreinte écologique dans les sièges et sur les terrains .....	4
<b>4. Six leviers de mise en œuvre</b> .....	<b>5</b>
4.1 Transport et mobilité .....	5
4.2 Achats et approvisionnements.....	5
4.3 Gestion des déchets .....	5
4.4 Gestion des énergies et des ressources naturelles.....	5
4.5 Sensibilisation et engagement des collaborateurs de HI.....	5
4.6 Démarche programmatique .....	6
<b>5. Agenda</b> .....	<b>6</b>
<b>6. Rôles et responsabilités</b> .....	<b>6</b>

## Propos préliminaire

HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Depuis sa création, HI a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays, et intervient dans de nombreuses situations d'urgence.

## 1. Périmètre

La problématique environnementale est entre autre intrinsèquement liée à la problématique plus globale de l'accélération du changement climatique, qui pour HI est identifiée comme un facteur affectant en premier lieu les populations les plus vulnérables et comme challengeant sa capacité à faire face à ses conséquences.

Le changement climatique comporte deux volets :

- Le volet de l'adaptation au changement climatique, qui se traduit par toute mesure qui cherche à permettre aux populations de faire face à l'évolution du climat afin de réduire les risques et les dommages liés aux incidences négatives actuelles et futures du climat,
- Le volet de l'atténuation du changement climatique, qui se traduit par toute mesure visant à limiter les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère afin d'atténuer le changement climatique et ses effets.

Sur ce dernier volet, la présente politique réaffirme l'engagement de HI dans sa transition écologique vers la réduction de son empreinte environnementale à travers un agenda ambitieux adopté en 2018.

## 2. Contexte

L'impact de nos activités sur l'environnement et le changement climatique est identifié dans plusieurs documents internes :

- Parmi nos quatre Valeurs, celle d'humanité renvoie en particulier au principe de respect des bénéficiaires et de leur environnement,
- Dans nos Principes d'intervention, article 9.1 (Principes relatifs à la responsabilité et à la transparence), HI assume ses responsabilités professionnelles d'organisation de solidarité internationale, sur la base du principe de «ne pas nuire », soit mesurer les conséquences des actes posés et ne pas porter préjudice,
- Dans le Référentiel Qualité Projet : le fait de réduire les effets négatifs que nos actions peuvent avoir sur l'environnement, est mentionné dans plusieurs critères de qualité comme la Pertinence, la Pérennité, les Synergies et l'Éthique. Dans ce dernier,

nous faisons aussi référence au principe de « ne pas nuire » et nous précisons que le projet doit systématiquement envisager tout risque d'effet négatif et remettre en question l'action si elle s'avère préjudiciable,

- Notre Stratégie 2016-2025 (mise à jour en juin 2021) place la réduction de notre empreinte comme un enjeu de transformation majeur de l'organisation.

La lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement dans lequel nous travaillons sont aussi au cœur de plusieurs documents et initiatives externes guidant nos réflexions et actions :

- Objectifs de Développement Durable (ODD): le climat figure au cœur des actions pour atteindre plusieurs Objectifs (1, 2, 3, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15),
- L'Accord de Paris sur le Climat qui, entre autres, souhaite que « les pays développés continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus (...) et que les pays en développement « devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation (...) eu égard aux contextes nationaux différents »,
- HI est par ailleurs signataire du « Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe ». Son article 8 spécifie : « Nous accorderons une attention particulière aux préoccupations relatives à l'environnement dans la conception et la gestion des programmes de secours,
- HI est signataire de la « Charte sur le Climat et l'Environnement pour les Organisations Humanitaires » lancée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

### **3. Principe et engagement de cette politique**

#### **3.1 Principe : Ne pas nuire**

HI reconnaît l'impact sur l'environnement que ses interventions peuvent causer.

HI adhère au principe de ne pas nuire et s'engage donc en matière d'environnement à limiter au maximum l'impact négatif que ses actions peuvent avoir sur l'environnement.

#### **3.2 Engagement : Réduire l'empreinte écologique dans les sièges et sur les terrains**

HI s'engage à décliner le principe de « ne pas nuire » à l'environnement en prenant l'engagement de réduire son empreinte écologique. Pour ce faire, HI adopte une approche globale posant des objectifs de bonnes pratiques s'appliquant à tous ses sites, avec une attention particulière à ses terrains d'intervention. Leur mise en œuvre est assurée en fonction des capacités et du contexte de chaque site, selon des plans d'action différenciés.

## **4. Six leviers de mise en œuvre**

Dans une démarche progressive, HI choisit de focaliser les plans d'action sur des leviers ayant un impact en cohérence avec les objectifs d'efficacité de sa stratégie pluriannuelle et les exigences de ses financeurs.

Ils se déclinent en **4 leviers logistiques** et **2 leviers transversaux**.

### **4.1 Transport et mobilité**

HI souhaite réduire ses émissions de Co2 dues aux déplacements, en :

- Optimisant la gestion de ses flottes de véhicules sur les terrains (utilisation de 4x4 seulement lorsque nécessaire),
- Encourageant l'utilisation de « modes doux » et les pratiques de covoiturage aux sièges et sur les terrains,
- En questionnant la pertinence des déplacements de ses personnels, en mutualisant les objectifs de déplacements et en développant les solutions alternatives aux déplacements.

### **4.2 Achats et approvisionnements**

Afin de diminuer les frets régionaux ou internationaux, HI souhaite :

- Favoriser les achats responsables et favoriser les fournisseurs locaux lorsque cela est possible,
- Mutualiser et consolider les approvisionnements en améliorant notre planification.

### **4.3 Gestion des déchets**

HI souhaite améliorer sa gestion des déchets (tri sélectif) aux sièges, comme sur les terrains.

### **4.4 Gestion des énergies et des ressources naturelles**

HI souhaite mieux maîtriser sa consommation d'énergie, notamment sa consommation en eau, combustibles et électricité. HI investiguera les solutions offertes par les technologies à faible impact et les énergies renouvelables/vertes.

HI doit par ailleurs s'interroger sur sa consommation de papier.

### **4.5 Sensibilisation et engagement des collaborateurs de HI**

HI demande à tous ses collaborateurs d'adopter des comportements individuels et collectifs respectueux de l'environnement.

Elle reconnaît le rôle positif et encourage des initiatives volontaires de ses collaborateurs se regroupant en « green teams ».

## 4.6 Démarche programmatique

À travers ses opérations et son plaidoyer, HI met déjà en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique (Disaster Risk Management). Plus globalement, HI vise également à intégrer des pratiques professionnelles éco responsables au sein de sa démarche qualité (tous secteurs d'intervention confondus). HI souhaite également investiguer les innovations permettant à ses actions sur le terrain d'avoir moins d'impact sur l'environnement.

## 5. Agenda

L'agenda environnemental de HI est envisagé en deux temps :

- **Temps 1 (2018-2020)** : objectif = encourager les bonnes pratiques/ conscientiser nos collaborateurs et identifier notre mesure de base,
- **Temps 2 (2021-2025)** : objectif = réduire l'empreinte.

## 6. Rôles et responsabilités

La Direction de la Transformation est responsable de l'animation de la mise en œuvre de l'agenda environnemental, dont elle rendra compte annuellement au Directoire, au niveau de l'organisation globale HI.

HI s'engage à mettre en place des outils de suivi des efforts fournis par chaque site, sur chacun des leviers.



## Agenda environnemental

---

Cette politique institutionnelle précise les grands principes et lignes directrices d'Humanité & Inclusion quant à son agenda de réduction de son empreinte environnementale.

Comme les autres politiques institutionnelles de l'organisation, elle a un caractère obligatoire, et doit donc être respectée par les équipes. Cette politique impacte et engage donc HI dans son ensemble, notamment vis-à-vis de l'extérieur.

Les modalités opérationnelles de cet agenda environnemental seront quant à elles développées dans d'autres documents.

---

Humanité & Inclusion  
138, avenue des Frères Lumière  
69371 Lyon cedex 08  
France  
[publications@hi.org](mailto:publications@hi.org)

